

BOMPAS - Commune - 09

Séance du Mardi 25 Mars 2025

Délibération N° DE_2025_07

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation : 14/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion de la Mairie), sous la présidence de Joseph GONCALVES.

Présents : Joseph GONCALVES, Jacqueline NAVARRO, Stéphanie EYCHENNE, Cédric AUGÉ, Aurore CHAILLOU, Adelino DE SOUSA, Willy NIITSOO

Représentés : Manuel GONCALVES représenté par Joseph GONCALVES

Absents et Excusés : Marie-Claire ESTEVES, Fabrice RENAUDON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie EYCHENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2025

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif à l'aide du rapport de présentation qui lui est fourni. Celui-ci s'établit en suréquilibre pour le fonctionnement comme suit :

Fonctionnement (en suréquilibre + 38 906 €) :

dépenses : 228 960.00 €

recettes : 267 866.00€

Investissement :

dépenses : 469 920.00 €

recettes : 469 920.00 €

***Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,***

- ♦ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph GONCALVES

